

RECTO VERSO Appel à projets

Série de manifestations sur le thème « Libertés » 2024-2025

RECTO VERSO est une série de manifestations coordonnées par l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) et organisées par ses institutions membres. Chaque année, les différents événements mettent en lumière, dans une perspective scientifique, un thème actuel et pertinent pour la société. Le cycle actuel de manifestations (mai 2024 – juin 2025) est consacré au thème « Libertés ».

Avec le présent appel à projets, les institutions membres de l'ASSH sont invitées à soumettre une requête pour l'organisation d'une manifestation qui s'inscrit dans le cadre thématique. Les manifestations doivent être ouvertes et accessibles à un public aussi large que possible. Les institutions membres sont libres de choisir l'angle d'approche au sein du thème donné ainsi que le format de la manifestation. Une diversité de perspectives et de formats est la bienvenue. L'ASSH soutient la communication des manifestations afin d'augmenter la visibilité des institutions membres et de rendre manifeste la pluralité des regards et des expertises des disciplines représentées au sein de l'Académie.

« Libertés »

Depuis 2022, l'ASSH s'intéresse de manière approfondie à la liberté académique et à son importance pour la recherche et l'enseignement dans les hautes écoles suisses. Les débats médiatiques autour de la *cancel culture* (« culture de l'effacement ou de l'annulation »), qui ont parfois été menés dans le milieu des hautes écoles, ont été le point de départ de la discussion sur l'importance d'une culture scientifique ouverte, critique et innovante. Les discussions du groupe de travail sur la liberté académique, initié par l'ASSH, ont porté non seulement sur l'importance de la liberté d'expression, mais aussi sur le rôle des minorités et des médias, ainsi que sur des aspects tels que le tabou, la tolérance ou la culture du débat. Mais ces aspects se rencontrent au-delà du monde scientifique, dans de nombreux autres domaines de la vie ainsi que dans les discours publics, et illustrent les différents points de vue et les interprétations souvent divergentes de la liberté.

Dans le cadre de la série de manifestations RECTO VERSO, l'ASSH souhaite ainsi dépasser cette perspective spécifique de la liberté académique et envisager l'idée générale, multidimensionnelle de liberté. Elle entend mettre en discussion les facettes les plus visibles (Recto) et les moins visibles (Verso) des libertés et éclairer l'impact de ce que l'on peut comprendre par « liberté » dans différents contextes sociaux et historiques. Les institutions membres peuvent décider elles-mêmes sur quels aspects des libertés elles souhaitent se focaliser à partir de leur perspective disciplinaire et si – dans l'esprit de la dualité du nom de la série RECTO VERSO – elles souhaitent considérer la liberté en tension avec des notions souvent connexes comme la domination, la contrainte, la solidarité ou la justice.

Dans une perspective historique, les discours sur la liberté ont connu de multiples fonctions et transformations. La signification de la liberté a toujours été remise en question, négociée ou instrumentalisée, que ce soit dans la propagande de guerre, dans les mouvements d'indépendance ou dans les processus législatifs, pour ne citer que quelques exemples. Des polarisations et des déplacements discursifs ont également été observés récemment dans le cadre de la pandémie de Covid-19. Des groupes critiques à l'égard des mesures, tels que les *Freiheitstrychler* ou « sonneurs de liberté », ont mis en évidence la force émotionnelle explosive liée à l'idée de liberté et ont rendu visibles les dissensions sociales.

Même sur des sujets faisant largement l'objet d'un consensus social, la notion de liberté est brandie comme argument pour défendre des positions divergentes. Ainsi, l'idée selon laquelle la durabilité écologique est un objectif souhaitable ne rencontre guère d'opposition. Mais les avis divergent sensiblement sur la question de savoir si les réglementations visant à atteindre les objectifs de développement durables constituent des entraves injustifiées à la liberté individuelle et entrepreneuriale ou si elles créent des conditions nécessaires pour permettre précisément aux générations futures de vivre librement dans un environnement durable.

La numérisation, et notamment les récents développements dans le domaine de l'intelligence artificielle, suscitent également des craintes et des préoccupations en matière de liberté. Le rythme des évolutions technologiques pose des défis majeurs en matière de protection des données et de la vie privée sur Internet. À l'ère des *bots*, des discours haineux et des *fake news*, il n'existe pas de réponses simples à la question de savoir comment préserver la liberté d'information et d'expression. De plus, les rapports de force entre les acteurs privés et publics risquent de se modifier, ce qui peut avoir des répercussions sur la protection des libertés.

Il ne s'agit là que de quelques pistes et exemples de perspectives selon lesquelles peuvent être abordées les questions fondamentales de savoir quand nous sommes libres, ce qu'il en est de notre liberté et ce que cela signifie d'être libre. Les institutions membres de l'ASSH sont invitées à réfléchir aux multiples significations des libertés à partir de leurs perspectives disciplinaires respectives et à entrer en dialogue avec un large public à ce sujet.

Série de manifestations « Libertés » 2024-2025 : modalités

1. Objectifs

- ▶ Promouvoir la visibilité des institutions membres de l'ASSH par un travail commun sur une thématique
- ▶ Encourager la collaboration entre les différentes institutions membres de l'ASSH
- ▶ Promouvoir le dialogue entre la science et la société
- ▶ Rendre visible les multiples regards et expertises des disciplines représentées à l'ASSH à travers le traitement d'un thème de société

2. Formats des manifestations

- ▶ Le format de la manifestation est libre (p. ex. table ronde, conférence en soirée, format mixte, formats de médiation, etc.).

3. Critères formels

- ▶ Seules les institutions membres de l'ASSH peuvent soumettre un projet. Plusieurs institutions membres peuvent s'associer pour soumettre ensemble un projet. De même, des coopérations avec d'autres institutions, non membres de l'ASSH, sont possibles.
- ▶ Le projet soumis n'est pas déjà soutenu par l'ASSH à travers un autre instrument de financement.
- ▶ Les manifestations auront lieu au plus tard en juin 2025.
- ▶ Le projet soumis s'inscrit dans le cadre thématique de l'appel.
- ▶ La participation aux événements est, en principe, gratuite.
- ▶ Les manifestations doivent être accessibles au public et s'adresser à un public large et non spécialisé. Les restrictions de participation doivent être dûment justifiées et compréhensibles dans la requête.

4. Modalités de soumission des requêtes

- ▶ Les requêtes doivent être soumises via la plateforme mySAGW : <https://my.sagw.ch/>
- ▶ Le délai pour la soumission des requêtes est fixé au 31 juillet 2024.

5. Évaluation

- ▶ Les requêtes seront évaluées par le Secrétariat général de l'ASSH.

6. Critères d'évaluation

- ▶ Respect des critères formels (point 3)
- ▶ Qualité, originalité et pertinence de l'événement
- ▶ Pertinence de l'événement par rapport à la thématique de l'appel à projets
- ▶ Adéquation entre les coûts budgétés et la subvention demandée

7. Modalités de paiement

- ▶ L'ASSH participe au financement selon les postes budgétaires subventionnables (point 8) par

des contributions d'un montant minimum de CHF 500 et maximum de CHF 10'000.

- ▶ Le paiement est effectué sur le compte de l'institution membre après réception du rapport selon les directives de l'ASSH et réception du décompte global du projet accompagné des justificatifs correspondants.
- ▶ Vous trouverez plus d'informations sur les modalités du décompte et du rapport sous le lien suivant : <https://rectoverso-sagw.ch/fr/appel-et-modalites>

8. Coûts subventionnables

- ▶ L'ASSH peut prendre en charge les coûts liés aux frais de voyage et d'hébergement des intervenant-e-s et au catering. Pour ce qui est du catering, l'ASSH encourage une restauration durable, selon les recommandations de l'Office fédéral de l'environnement (voir annexe).
- ▶ L'ASSH peut entrer en matière, au cas par cas et selon les formats de manifestation, sur d'autres frais, en particulier liés à des activités de médiation ou qui promeuvent la participation et la collaboration.
- ▶ L'ASSH ne prend pas en charge des coûts liés à des honoraires ou à la location de locaux.

Répartition des tâches	
Tâches de l'ASSH	Tâches des institutions membres
Définition du thème de la série, descriptif et appel à projets	Préparation conceptuelle : format, programme, intervenant-e-s, lieu et date, budget Invitation des intervenant-e-s Dépôt du projet (incluant le montant du soutien financier demandé à l'ASSH) via le formulaire en ligne sur mySAGW Communication régulière avec l'ASSH en vue d'une organisation optimale
Si souhaité, layout du flyer de la manifestation (en allemand ou en français) Mise à disposition du flyer sous forme de PDF (si possible deux mois avant la tenue de la manifestation). Si souhaité, impression du flyer Mise en ligne et mise à jour des informations sur le site Internet de la série	Élaboration et finalisation du programme de la manifestation, en allemand ou en français, selon la langue dans laquelle aura (principalement) lieu la manifestation
Annonce de la manifestation sur les canaux de communication	Annonce de la manifestation sur les canaux internes de communication des sociétés membres
Présence lors des événements (quand cela est possible)	Envoi du rapport et du décompte final de la manifestation selon les directives de l'ASSH par le biais de la plateforme mySAGW

Contact :
 Sara Elmer
sara.elmer@sagw.ch
 Tél. : 031 306 92 62